



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE

## AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT 951-16 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2017.

Avis est par la présente donné, par la soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Sainte-Julienne que le conseil municipal a adopté lors de la séance extraordinaire du 14 décembre 2016, le Règlement numéro 951-16 décrétant les taux de taxes et de compensations pour l'année financière 2017.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la secrétaire-trésorière/directrice générale à l'hôtel de ville, 2450, rue Victoria, aux heures habituelles de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Julienne, ce 19 décembre 2016

  
France Landry  
Directrice générale/secrétaire-trésorière